

Réunion du Bureau du 17 Janvier 2008

RD non officiel selon mes notes personnelles

Patrick Capolsini

Mensualisation des bourses d'Etat pour nos étudiants

Monsieur le Vice-recteur nous informe qu'à compter de cette année 2008 les bourses d'Etat (gérées par ses services) seront mensualisées ce qui correspond à une demande de longue date des étudiants. A l'UPF, environ 350 étudiants sont concernés, une liste par discipline sera établie et transmise aux RPs. Le problème posé est celui de l'attestation d'assiduité à délivrer mensuellement au lieu de trimestriellement.

Après débat la solution suivante est adoptée.

- chaque étudiant boursier imprime son EDT de la semaine et y ajoute son nom ;
- il fait signer le chargé de TD/TP en fin de séance sur ce document (seuls les TD/TP sont obligatoires) ;
- en fin de mois, il présente ces documents soit au RP soit au DD soit au chargé de filière de la scolarité qui lui délivre, avant le 10 du mois, une attestation d'assiduité sur un document type.

Une information des boursiers doit être conduite par les collègues et par voie d'affichage.

Allocation au mérite

Le ministère nous demande de fournir la liste des 5% meilleurs étudiants de chaque mention de L3 afin de leur attribuer, sous réserve d'inscription à un Master, une bourse « au mérite ». Compte tenu de nos effectifs de licenciés, il s'agit pour nous de fournir les noms des majors et éventuellement des second de promotion.

Orientation active :

C'est une nouvelle disposition de la loi sur l'autonomie des universités et le ministère a expédié une circulaire à ce sujet. Les grandes lignes de la loi sont :

- chaque étudiant est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix sous réserve d'avoir effectué une pré-inscription (avant même l'obtention de son bac) dans laquelle il émet des vœux pour son inscription → application web existante
- au vu de son dossier de pré-inscription, une commission (???) doit conforter l'étudiant dans son choix d'orientation ou lui conseiller une filière mieux adaptée à son cas personnel
- la commission doit transmettre son avis à l'étudiant de terminale AVANT que celui-ci n'émette ses vœux définitifs (demande de BTS par exemple) soit aux environs de la fin du second trimestre de terminale.
- généralisation du dispositif à toutes les académies à la rentrée 2008-09

Plan « réussir en licence » :

Il est stipulé que l'étudiant doit être suivi individuellement pendant toute la première année : avec quels moyens financiers ? quelles décharges de service ????

Nous venons d'être notifié d'une probable allocation de 108 000 Euros (env. 13 millions FCP) dans le cadre de ce plan pour l'année universitaire 2007-08. Comment utiliser cet argent au mieux dans le cadre de ce plan ?

Sécurité du Campus :

Nous disposons de 5 agents (ex GIP) mis à disposition de l'UPF pour assurer la sécurité du campus. Force est de constater que ces agents ne donnent pas satisfaction avec même quelque fois un effet inverse : ils font peur (lettres d'étudiantes à Madame le Présidente) ! Tous nos efforts pour encadrer ces agents sont restés quasi sans effet. Il est envisagé de mettre fin à leur mission.

Une estimation de coût sera conduite sur deux solutions possibles :

1. mise en place de caméras de vidéo-surveillance avec un vigile (société extérieure) derrière les caméras, prêt à intervenir
2. mise en place de rondes de surveillance «classique » par une société de gardiennage.

Séance levée à 16h00.